

FORMULE 76D

Loi sur les tribunaux judiciaires

AIDE-MÉMOIRE POUR LA GESTION DU PROCÈS

(titre)

(Indiquer le nom de la partie qui dépose la présente formule.)

AIDE-MÉMOIRE POUR LA GESTION DU PROCÈS

Avocat — Demandeur(s) :

Avocat — Défendeur(s) :

Déposé par le demandeur

Déposé par le défendeur

Déposé par un tiers mis en cause

1. Questions en litige :

(a) responsabilité : _____

(b) dommages-intérêts : _____

(c) autres : _____

2. Noms des témoins du demandeur :

3. Noms des témoins du défendeur :

4. Aveux :

Les parties sont-elles prêtes à avouer des faits aux fins de l'instruction? oui non

5. Mémoire de documents :

Un mémoire de documents sera-t-il préparé? oui non

6. Demande d'aveux :

Une demande d'aveux sera-t-elle présentée? oui non

Dans l'affirmative, les parties se sont-elles entendues sur un calendrier? oui non

7. Rapports d'experts :

Prévoit-on que des rapports d'experts seront présentés? oui non

8. Modifications apportées aux actes de procédure :

Est-il probable que des modifications soient demandées? oui non

9. Mode d'instruction :

Les parties ont-elles convenu d'une instruction sommaire? oui non

Les parties ont-elles convenu d'une instruction ordinaire? oui non

Si les parties ne se sont pas entendues sur le mode d'instruction, quel est le mode demandé par la partie qui dépose le présent aide-mémoire?

10. Mémoire relatif aux règles de droit invoquées :

Les parties présenteront-elles des mémoires relatifs aux règles de droit qu'elles invoquent? oui non